

Simulateur d'impact de l'indemnité différentielle sur les carrières territoriales

Niveau de fiabilité : PÉDAGOGIQUE – EXPERT

Cet outil illustre les effets de l'indemnité différentielle sur les carrières territoriales à partir d'hypothèses paramétrables. Il constitue un support d'analyse RH et d'aide à la décision, mais ne remplace pas une étude statutaire, indiciaire ou de paie individualisée.

Simulateur d'impact de l'indemnité différentielle sur les carrières territoriales.

Ce simulateur permet d'objectiver l'écrasement des premiers échelons, la neutralisation partielle du gain indiciaire et le risque de perte de lisibilité de la carrière, en particulier pour les agents de catégorie C situés au début de leur parcours professionnel.

Important : les grilles C1, C2 et C3 intégrées ci-dessous sont des pré-paramétrages modifiables. Avant toute diffusion opérationnelle, les indices doivent être vérifiés au regard de la grille en vigueur dans la collectivité et de la situation individuelle de l'agent.

1. Paramètres nationaux

SMIC mensuel brut de référence (€) Valeur annuelle du point d'indice (€) Régime indemnitaire mensuel brut estimé (€)

2. Grille territoriale

Grille à simuler Catégorie C - C1, adjoint territorial Catégorie C - C2, adjoint principal 2e classe Catégorie C - C3, adjoint principal 1re classe Saisie manuelle Indices majorés par échelon
Saisir les indices majorés séparés par des virgules. Exemple : 366,367,368.

3. Projection

Durées par échelon, en années

Saisir les durées séparées par des virgules. Si une durée manque, le simulateur reprend la dernière durée connue.

Seuil de gain mensuel peu lisible (€)

Calculer l'impact sur la carrière Réinitialiser la grille sélectionnée

⚠ Fiabilité et limites du simulateur

Ce simulateur est un outil d'aide à la décision RH. Il fournit une estimation indicative destinée à illustrer les effets de l'indemnité différentielle sur la progression de carrière des agents territoriaux.

Les résultats ont une vocation pédagogique et permettent notamment de visualiser l'écrasement éventuel des premiers échelons, la neutralisation du gain indiciaire et les effets du rattrapage par le SMIC.

Il ne constitue ni un bulletin de paie simulé, ni une analyse individuelle opposable. Les résultats doivent être complétés par l'étude de la situation statutaire, indiciaire et indemnitaire réelle de l'agent.

Le simulateur ne prend pas nécessairement en compte l'ensemble des paramètres pouvant influencer la rémunération : temps partiel, NBI, SFT, régime indemnitaire variable, cotisations, rappels, évolution réglementaire, situation individuelle particulière ou délibérations propres à la collectivité.

Les données utilisées doivent être régulièrement mises à jour, notamment concernant la valeur du SMIC, la valeur du point d'indice et les grilles indiciaires applicables.